



ÉDUCATION

# Bien grandir à Beauvais

**Beauvais**  
CŒUR DE L'OISE, CŒUR DE VIE !





## Bien grandir à Beauvais

Chers parents,

La rentrée 2018 sera marquée par deux événements importants, qui vont influencer directement sur votre organisation quotidienne et sur la qualité de vie de vos enfants au sein de leur école.

En premier lieu, toutes les écoles beauvaisiennes vont retrouver, à partir de septembre 2018, la semaine de 4 jours, ainsi que vous en avez exprimé le souhait lors de la consultation que nous avons organisée à l'automne dernier. Les horaires seront les suivants : 8h30 - 11h30 le matin et 13h30 - 16h30 l'après-midi, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

C'est également à compter de cette rentrée que seront dédoublées les classes de CP et de CE1 implantées dans les zones « Réseau d'Éducation Prioritaire » REP +.

Je forme le vœu que cette nouvelle organisation soit synonyme d'une meilleure qualité de vie non seulement pour les élèves mais aussi pour leurs familles. C'est, en effet, une condition essentielle à l'existence d'un environnement favorable aux apprentissages des savoirs comme de la vie en groupe.

L'équipe municipale est et restera très attentive dans ces domaines. Ainsi, quelles que puissent être les difficultés que vous rencontrez, je vous invite à contacter les conseillers municipaux de votre quartier. Membres des conseils d'école, ils seront à votre écoute et chercheront, avec vous, dans le dialogue et la concertation, des solutions pragmatiques et favorables au bien-être de votre enfant au sein de son école.

Je vous souhaite une bonne rentrée 2018 !

**Caroline Cayeux**  
Maire de Beauvais

## Nouveaux horaires

En séance du 21 décembre 2017, le conseil municipal de Beauvais a validé le principe d'un retour à la semaine d'école à 4 jours dès la rentrée de septembre 2018.

Les parents d'élèves et les 45 conseils d'école, invités à se prononcer sur les rythmes scolaires à l'automne dernier, s'étaient majoritairement prononcés pour ce retour à la semaine de 4 jours.

Les enfants des **écoles maternelles et élémentaires** iront donc à l'école **les lundi, mardi, jeudi et vendredi**.

**Les horaires** seront identiques pour tous les jours de la semaine :

Matin :	8h30 - 11h30
Après-midi :	13h30 - 16h30



## Dédoublage des classes de CP et CE1 en REP+

Les 11 écoles des REP + des quartiers Argentine et Saint-Jean accueilleront les CP et les CE1 en classe dédoublée dans le cadre du dispositif 100 % réussite.

Les moyens sont mis en place d'une part par le ministère de l'Éducation Nationale pour les postes d'enseignants et, d'autre part, par la Ville pour les installations et les moyens matériels.

# Vacances scolaires 2018-2019

## Rentrée

### Lundi 3 septembre

Les maternelles pratiquent souvent la rentrée décalée, rapprochez-vous de l'école de votre enfant pour connaître les modalités appliquées dans l'établissement.

## Vacances de la Toussaint

### Du samedi 20 octobre au dimanche 4 novembre

Reprise lundi 5 novembre.

## Vacances de Noël

### Du samedi 22 décembre au dimanche 6 janvier

Reprise lundi 7 janvier.

## Vacances d'hiver

### Du samedi 9 au dimanche 24 février

Reprise lundi 25 février.

## Vacances de printemps

### Du samedi 6 au lundi 22 avril

Reprise le mardi 23 avril.

## Pont de l'Ascension

### Du mercredi 29 mai au dimanche 2 juin

Reprise lundi 3 juin au matin.

## Grandes vacances

### Samedi 6 juillet



## Restauration scolaire

Chaque année, la fréquentation de la restauration scolaire est soumise à une inscription préalable. Celle-ci peut s'effectuer :

- Soit en ligne à l'adresse [citoyen.beauvaisis.fr](http://citoyen.beauvaisis.fr), sans date limite
- Soit en mairie jusqu'au 16 juillet 2018 impérativement, date butoir pour une prise en compte dès le 3 septembre.

S'agissant des enfants de moins de 3 ans, l'inscription n'est possible qu'après un temps d'adaptation en collectivité et sur avis de l'enseignant et du responsable de l'accueil de loisirs.

## NOUVEAUTÉ

Depuis janvier 2018 : possibilité de gérer le planning des repas pris à l'école de chez soi, 24 heures sur 24 par internet à l'adresse [citoyen.beauvaisis.fr](http://citoyen.beauvaisis.fr)

Ce portail permet de réaliser toutes les démarches administratives pour bénéficier des services d'accueil de loisirs et de restauration scolaire. Il est également possible d'effectuer l'actualisation annuelle de calcul de quotient familial et l'inscription à l'école.

## À NOTER

- Le règlement de restauration scolaire prévoit que chaque repas doit être réservé ou annulé une semaine avant.
- Le portail citoyen simplifie cette démarche : quelques clics suffisent pour ajouter ou retirer un repas.

Lors de la première utilisation, un compte doit être créé par l'un des représentants de l'enfant, puis un formulaire permet de renseigner la composition du foyer. Un tutoriel vidéo est en ligne pour expliquer comment faire. Ainsi, après quelques opérations, il devient possible d'agir en temps réel sur le planning de chaque enfant, la prise en compte est immédiate et modifiable jusqu'à sept jours avant le repas. Plus de mail à envoyer, plus de confirmation à attendre, tout se fait automatiquement.

- Toute situation particulière ne trouvant sa solution sur le portail est à soumettre au service d'accueil de Malherbe, pour un suivi particulier.
- Les familles qui ne sont pas équipées de l'outil informatique pourront toujours se déplacer en Mairie ou téléphoner au service scolaire pour informer de leur changement de planning au 03 44 79 42 50 (laisser un message)





## Restauration scolaire

### Pause méridienne

La pause méridienne a lieu de 11h30 à 13h20. C'est un moment privilégié : elle permet aux plus jeunes de devenir autonomes et de prendre de bonnes habitudes alimentaires dans la convivialité. Elle répond ainsi aux objectifs fixés pour ce temps spécifique d'éducation.

Les enfants peuvent ensuite, en fonction des lieux, participer à diverses activités : lecture, jeux de société, animations sportives...

Les plus petits sont accompagnés à la sieste dès la fin du déjeuner.

### Fabrication des repas

Les repas servis dans les 16 restaurations scolaires sont fabriqués par l'Unité de Production Culinaire de la Ville, sur le principe de la liaison froide, selon les normes définies par le décret du 30 septembre 2011 et conformément aux normes HACCP.

La composition des menus est assurée par une commission dédiée, comprenant des professionnels de la restauration, de la nutrition et de l'animation. Elle répond aux exigences de la sécurité et de l'équilibre alimentaire.

Chaque mois sont proposés : 3 produits bio, un menu alternatif (apport de protéines végétales) et un menu à thème.

Le poisson est proposé en plat principal les 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> vendredi et les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudi du mois.

Une grille des menus est distribuée chaque mois aux convives, elle est également disponible sur le site de la ville et sur l'ENT des écoles.

Chaque année, une pesée des retours d'assiettes est organisée pour faire évoluer les recettes et adapter leur quantité.

### Enfants présentant des allergies alimentaires

Ils peuvent être accueillis en restauration scolaire, après la signature d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI). Il est instruit à la première inscription ou dès lors que le problème surgit, sur présentation d'un certificat médical précisant la pathologie et le protocole d'intervention. Un imprimé est à remplir, l'enfant ne fréquentera la restauration qu'une fois la procédure conclue, le PAI signé des parties.

---

Pour toute information complémentaire, appelez le 03 44 79 40 77.

---

## Une facture unique à compter de septembre 2018

En septembre 2018, les prestations proposées par les services Petite Enfance, Enfance et Affaires scolaires seront facturées sur un seul et même document. C'est ce que nous appellerons la « facture unique ».

Désormais, si les enfants fréquentent une crèche municipale, un centre de loisirs et/ou la restauration scolaire, la famille recevra une facture unique regroupant toutes les activités auxquelles ils auront été inscrits.

La facture unique détaillera, pour chaque enfant, les activités qui lui sont facturées.

Les moyens de paiement restent les mêmes : par chèque bancaire ou postal, par prélèvement bancaire, par carte bancaire (internet ou téléphone), par mandat, par chèque CESU ou en espèces au guichet du Trésor Public.

**Une seule adresse mail pour une réclamation amiable : [factures-edu@beauvais.fr](mailto:factures-edu@beauvais.fr) dans les 2 mois qui suivent l'émission.**

## Service Minimum d'Accueil (SMA)

Conformément à la loi du 20 août 2008, la Ville de Beauvais organise un service d'accueil des élèves du premier degré lorsqu'un quart des enseignants de l'établissement scolaire a déclaré son intention de participer à une grève. À défaut, il appartient à l'école d'accueillir les enfants.

Les élèves des écoles maternelles et élémentaires concernées par cette disposition sont accueillis gratuitement, le jour de grève, aux horaires habituels de classe, au sein de l'Accueil de Loisirs Les Ménestrels (2 bis Boulevard du Général de Gaulle / 03 44 79 39 79), à côté de l'Université Picardie Jules-Verne.

Les enfants sont confiés aux animateurs habituels qui leur proposent des activités (à l'exclusion de toute activité scolaire). La restauration ainsi que les accueils du matin et du soir sont assurés sur le site des Ménestrels, dans les conditions habituelles pour les enfants régulièrement inscrits.

Les familles intéressées doivent prendre contact avec l'Accueil de Loisirs de leur secteur afin d'effectuer une pré-inscription (au plus tard la veille de la grève avant 18h).

## Élection des parents d'élèves

L'élection des parents d'élèves a lieu tous les ans en octobre, la date sera connue durant l'été.



# Les Accueils de Loisirs

Les 15 Accueils de Loisirs beauvaisiens accueillent les enfants pendant les temps périscolaires et les vacances.

## En période scolaire

### Accueil matin de 7h30 à 8h20

Les enfants peuvent être accueillis dès 7h30.

Les animateurs proposent plusieurs ateliers calmes aux enfants, type lecture, dessins, jeux de constructions, musique et contes... respectant ainsi leur rythme.

Il s'agit de s'éveiller en douceur, dans une ambiance adaptée à la mise en route du corps et de l'esprit pour la belle journée qui attend l'enfant.

### Pause méridienne de 11h30 à 13h20

Voir les explications détaillées sous la rubrique « restauration scolaire ».

### Accueil du soir de 16h30 à 18h30

Accompagner un enfant c'est aussi s'adapter à son rythme...

Après l'école, les animateurs proposent aux enfants des animations diverses et variées, en fonction des âges et en prenant en compte la journée des jeunes écoliers (jeux de sociétés, jeux collectifs, activités en lien avec un projet...).

## Les mercredis et les vacances scolaires

Les Accueils de Loisirs sont ouverts de 7h30 à 18h (avec un accueil élargi à 18h30 lorsque les deux parents travaillent).

Créatifs, attractifs et innovants, ils offrent un riche éventail d'activités aux enfants de 3 à 11 ans, étendu à 14 ans pour 5 accueils de loisirs, et avec une possibilité d'accueil à partir de 2 ans sous les conditions définies dans le règlement intérieur.

De l'initiation à la peinture aux stages sportifs, de la découverte scientifique à la création de



bandes dessinées, de l'atelier théâtre/conte à l'éveil du goût... des animateurs professionnels proposent une programmation visant à développer, chez l'enfant, la confiance en soi, la satisfaction de créer mais aussi la curiosité et le plaisir. Sorties, ateliers spécialisés et stages sont ainsi programmés tout au long de l'année et permettent de découvrir de nouvelles disciplines, de s'éveiller à l'art, à la culture...

Ils proposent également un temps de restauration (pique-nique ou repas chaud) le midi.

Il est possible d'inscrire ses enfants en demi-journée avec ou sans repas.

## Modalités d'inscription & tarifs

### Dossier administratif

Le dossier d'inscription est à préparer avec les agents d'accueil du bâtiment Malherbe (annexe de l'hôtel de ville) et au sein des mairies annexes de Saint-Jean et Argentine. Ces derniers éditeront une feuille de tarification qu'il faudra remettre au responsable de l'Accueil de Loisirs avec en complément :

- une fiche sanitaire à compléter,
- une autorisation concernant le droit à l'image,
- une autorisation parentale.



- Il faudra compléter le dossier en amenant :
- la grosse de divorce si nécessaire (document complet),
  - une attestation de paiement CAF
  - une copie de l'assurance extra-scolaire,
  - une copie de la responsabilité civile,
  - les photocopies des vaccins.

### Réservation

La réservation s'effectue une semaine avant, directement auprès de l'Accueil de Loisirs. Un formulaire est prévu à cet effet. Les modifications et annulations sont possibles en tenant compte de ce même délai d'une semaine.

### Tarifs

Le tarif appliqué est fonction des revenus et de la composition de la famille. La participation des familles est modulée en fonction des séances réservées. Ainsi, il sera, par enfant, de 0,92 € à 7,70 € par jour et de 0,23 € à 1,92 € par accueil périscolaire du soir.

Le tarif est calculé par les services de la mairie lors de la constitution du dossier administratif. Il faudra vous munir du dernier avis d'imposition et d'un justificatif de domicile.

Aucune participation complémentaire n'est demandée pour les sorties, ateliers, stages et animations. Le goûter est également pris en charge.

# Ma fiche mémo

## Mon école



## Mon ALSH



### Vacances scolaires

Toussaint 20 octobre - 4 novembre  
Noël 22 décembre - 6 janvier  
Hiver 9 - 24 février  
Printemps 6 - 22 avril  
Ascension 29 mai - 2 juin  
Grandes vacances 6 juillet

### Mes contacts utiles

#### Accueil éducation

Bât. Malherbe

**03 44 79 42 50**

#### Maison de la petite enfance

Esp. Robert-Séné

**03 44 79 39 52**

pour toute question concernant  
l'accueil hors temps scolaire et  
pendant les vacances.

#### La Bulle, Maison des familles

7 avenue Jean-Moulin

**03 44 79 39 69**

pour toute question portant  
sur les relations parents/enfants.

#### CCAS – hôtel de ville

**03 44 79 41 08**

pour toute information sur les aides  
complémentaires : fond familles,  
fond activité...

Retrouvez toutes les infos  
sur le site de la Ville de Beauvais

**www.beauvais.fr**

Ouvrez votre compte sur  
**citoyen.beauvaisis.fr**

 **0 800 850 850\***

**FIL BLEU** UN CONSEIL, UNE URGENCE POUR VOTRE SÉCURITÉ  
OU CELLE D'AUTRUI ?

\*Service & appel gratuits





**Beauvais**  
CŒUR DE L'OISE, CŒUR DE VIE !

